Chronique

SCHLAGETER AU THÉATRE

L'Allemagne retentit encore d'acclamations en l'honneur de Schlageter, fusillé il y a dix ans par les Français. Ce n'est point ici le lieu de parler de politique. Mais, tous les soirs, un théâtre de Berlin, aussi officiel que la Comédie-Française, joue une pièce dont il est le héros. Un certain nombre de Français ont vu cette pièce. Il n'est peut-être pas inutile à l'intelligence des temps présents que les autres la connaissent. Dédiée à Hitler, elle est un manifeste plus encore qu'un ouvrage dramatique. Je la mets, sans commentaires, sous les yeux du lecteur.

« En tableaux de la plus haute pénétration surgit ici la figure de l'Allemand combattant pour la liberté qui, dans un temps où l'abaissement était le plus profond, a scellé de la mort son amour de la patrie et, donnant un modèle à toute la postérité, a montré qu'un peuple refleurit d'une nouvelle vie quand les hommes y sont prêts à se sacrifier et à mourir. » Voilà la réclame de l'éditeur. Voici l'appel au public. Il est répété sur l'autre face de la couverture : « En quatre actes d'une structure serrée qui d'un élan hardi conduisent l'action à son paroxysme, Hanns Johst dessine devant nous la vie et le sacrifice mortel d'un des meilleurs entre les héros allemands nés dans notre dure époque. Il nous donne ainsi un avertissement et la promesse que l'Allemagne vivra tant qu'il y aura des hommes pour lutter et mourir ainsi, pour la cause allemande et l'esprit allemand. »

Comme on peut s'y attendre, la pièce n'est pas si simple. Une thèse s'y cache. Schlageter, après quatre ans de guerre, était revenu du front le plus pacifique des hommes et décidé à faire une carrière en étudiant l'économie politique. Au début de la pièce nous le voyons, avec son camarade Thiemann, apprendre ensemble ces arides matières. Thiemann est de cinq ans plus jeune que Schlageter. Il avait dix-neuf ans en 1914, et Schlageter vingt-quatre. L'un a servi dans l'aviation, l'autre dans l'artillerie de campagne. Ils ont été ensemble des troupes du Baltikum, pris part ensemble dans les corps francs, après l'armistice, à la défense de la Haute-Silésie contre les Polonais, combattu à l'Annaberg... Déjà, en rendant compte ici d'un livre d'Ewers, j'ai montré cette apothéose des corps francs, enragés à lutter, malgré le désaveu de l'Allemagne officielle, et où la jeunesse prend aujourd'hui ses héros.

Mais ces temps-là, pour Schlageter, sont finis. Comme en temps de paix il a fait son volontariat d'un an, il a fait en temps de guerre un volontariat de quatre ans. L'un et l'autre sont terminés. On est en paix. Il est vrai qu'il parle de cette paix avec amertume et dégoût, — et aussi des gens de Berlin. Mais enfin, aussi vrai qu'Ebert a succédé à l'empereur, la paix a succédé à la guerre. Thiemann est d'un autre avis. Il reste, malgré les temps nouveaux, un officier allemand. Quand on a été vraiment soldat, c'est pour toujours, même si ses frères lui arrachent son uniforme. Mais voici que la pauvre petite trêve qu'on prenait pour la paix, et qui n'était que la peur des décisions, vole en éclats comme une bombe. Il crache dans ses mains et se remet en campagne en chantant. Et peut-être l'Allemand n'est-il vraiment qu'un soldat. « Peut-être le sens le plus profond de l'Allemand est-il le combat qu'il livre. Impérialisme, catholicisme, tout cela a eu son destin décidé sur le sol allemand. Et maintenant toutes les questions sont remises en discussion : marxisme, libéralisme, fascisme, bolchevisme, parlementarisme. Si tu es un homme, tire la conséquence. Il faut reconnaître son drapeau, rectifier la position, combattre, être soldat. »

Cette thèse de l'Allemagne champ clos du monde, et de l'Allemand champion de l'humanité, est un des dogmes de la foi hitlérienne. L'Allemand est né soldat, et la présence du soldat crée l'événement, comme le capital crée le travail. Les hommes ne sont pas faits d'esprit, mais de chair et de sang. Et les lois de la vie sont des lois de sang. Les prêtres d'aujourd'hui reculent devant le sacrifice. Il faut des prêtres qui sachent verser le sang, et ce sang doit être celui du meilleur. C'est ainsi que Thiemann prophétise sans le savoir la mort de Schlageter. Le sens de la pièce est dans cette réplique. Voilà le nouvel idéal. L'Allemagne pense que les dieux ont soif.

La fin de l'acte se passe à faire venir en scène l'inévitable fiancée, qui sera la sœur de Thiemann, Alexandra; puis à annoncer l'entrée des Français dans la Ruhr ; enfin à faire apparaître les anciens camarades de Schlageter, décidés à « activer » la résistance passive permise par le gouvernement, et porteurs d'écrasite. Ils viennent demander le concours de leur camarade, lui assigner sa place de combat. Schlageter refuse, et il dit pourquoi. « Vous vous souvenez du Baltikum ? Qui nous a craché dans la soupe ? Halte ! Vous vous souvenez de la Haute-Silésie ? Qui nous a craché dans la soupe et tout défait ? Halte ! Que voulez-vous faire ? Vous voulez vous jeter une fois de plus à la frontière qui brûle ? Qui va vous diffamer, vous faire trébucher, vous tomber sur le dos ? Notre beau gouvernement, à Berlin. Vous tirez toujours dans la mauvaise direction ! Vous explosez avec le sentiment de 1914. Et Berlin vous joue, et Berlin vous bafoue. Brigands ! Assassins !... Et tout s'arrête. Nous nous battons à la mauvaise place. D'abord l'action à l'intérieur, ensuite une politique à l'extérieur ! »

C'est précisément le programme qui s'est réalisé depuis trois mois. Mais si Schlageter s'en tenait là, la pièce serait finie. L'auteur lui donne donc des scrupules de conscience. Et ici, il marque un trait qui est aussi à retenir. Schlageter ne peut agir que s'il a des ordres. Il est l'image d'un peuple qui a plus de discipline que d'initiative. Il se résout donc à consulter un haut personnage, général et Excellence, dont on ne nous dit pas le nom. Le général lui donne rendez-vous dans le bureau du préfet Schneider. Celui-ci est un homme des nouvelles couches, un de ces révolutionnaires de novembre 1918, que les nazis détestent. L'auteur fera donc de lui une atroce caricature. Bien mieux : un des amis de Schneider, socialiste comme lui et député au Reichstag, est venu tout exprès de Berlin pour lui donner un abominable conseil. Le fils du préfet, Auguste Schneider, est l'un de ces jeunes gens ardents, qui malgré le gouvernement complotent contre les Français. Que le père, sans paraître y toucher, amène son fils — cet âge est si étourdi! — à lui nommer ses amis; qu'il livre ensuite ces noms au gouvernement, et sa carrière est faite. En voyant l'auteur prêter ces infamies à ses ennemis politiques, je songeais au mot de Machiavel sur l'excellence des guerres civiles, bien préférables aux guerres étrangères, car on s'y déteste mieux. Mais M. Johst, en mettant Auguste Schneider parmi les conjurés, a voulu aussi montrer le contraste entre l'Allemagne d'hier et celle de demain. L'enfant dénonce les revendications du parti. « Nous ne hacherons plus la vie en heures de travail, et nous ne la remplirons plus de tarifs de salaires. Nous croyons à l'existence comme à un tout. Nous ne voulons plus d'abord gagner, mais servir. Chacun doit être comme un globule du sang dans le sang de son peuple. » Et marquant nettement la coupure entre hier et aujourd'hui : « Nous, les jeunes gens, nous ne suivons pas Schlageter parce qu'il est le dernier soldat de la grande guerre, mais parce qu'il est le premier soldat du troisième Reich. »

Le général, qui représente l'Allemagne officielle, ne peut pas approuver Schlageter. Il l'avertit de la situation difficile où une résistance active mettrait le gouvernement. Mais c'est justement le gouvernement que Schlageter veut renverser. De même que les marxistes en novembre 1918 se sont servis des Français pour arriver au pouvoir, de même les nationalistes en 1923 se serviront des Français pour faire tomber les marxistes. Un attentat contre les envahisseurs de la Ruhr frappera par ricochet les gens de Berlin.

Le général est dans un extrême embarras. Cet embarras s'accroît encore quand Schlageter lui demande: « Que feriez-vous à ma place, jeune, extrême et plein de foi? — Je suis vieux, hors de combat et sceptique », dit le soldat. Mais le jeune homme insiste. « L'impulsion qui me conduit vous est-elle, en tant qu'Allemand, intelligible? » Le général se tait. C'en est fait. Schlageter a perdu sa dernière illusion. Il espérait que le gouvernement avait lui aussi un plan de combat secret contre la France et que son interlocuteur lui dirait : « N'agissez pas pour ne pas compromettre notre action. Nous sommes vos camarades dans la lutte. » Mais non. Il n'y a rien à attendre de l'Allemagne officielle. La bonne conscience est toute du côté des révolutionnaires. Ils lui obéiront. Ils ne seront pas des héros de la patrie, puisque la patrie les renie. Ils seront des saboteurs, des terroristes, des gens sans honneur, des proscrits, des condamnés. Mais ils feront, seuls, leur campagne d'attentats. Tant de courage émeut le vieux soldat. Il serre la main de Schlageter : « Hélas ! dit-il, je dois tout vous interdire. » Et par une contradiction soudaine : « Adieu, Schlageter. Soyez aussi prudent que résolu, aussi adroit que brave. »

Le troisième acte n'est que la préparation de l'attentat. Au quatrième, les conjurés ont été pris et leurs familes éperdues attendent la sentence. Le fils du préfet a été pris avec les autres, et le préfet, dans une crise de désespoir, maudit son parti. Alexandra, avec des fureurs tragiques, jette l'anathème aux Allemands qui livrent Schlageter à l'ennemi. L'Allemagne fait juger par la France les exploits de ses héros ! L'Allemagne se soumet au verdict de Poincaré! « Il y a vingt millions d'Allemands de trop », a-t-il dit. Et les Allemands obéissants se massacrent eux-mêmes. On jette le voisin dans le fleuve, on laisse l'autre mourir de faim, on pousse celui-là sous le robinet à gaz de la cuisine. On a peur, peur, peur... « Non, proteste la jeune fille, il manque vingt millions d'Allemands. Les vengeurs se lèveront du sein des mères. » On entend les clairons, l'automobile, qui traîne Schlageter au supplice. La fiancée éclate d'un rire affreux et la toile tombe. Elle se lève de nouveau pour montrer l'exécution. Un sergent français, à coups de crosse, fait agenouiller le condamné : « Allemagne, crie le malheureux, un dernier mot, un vœu, un ordre... Allemagne, éveille-toi ! Enflamme-toi ! Brûle ! » Et il ordonne lui-même le feu. La voix de l'officier répète : « A mon commandement, feu ! » La salve éclate. La lumière s'éteint. Le silence se fait.

Telle est la nourriture spirituelle de la jeunesse allemande.

HENRY BIDOU.

NOUVELLES DU JOUR

La journée du président de la République

Après avoir présidé, hier, à la « Maison des X », le déjeuner de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, le président de la République, accompagné de M. Albert Sarraut, ministre des colonies, a inauguré, à 16 heures, l'exposition de littérature coloniale organisée dans les salons de l'agence de l'Indochine, rue de La Boétie, 20.

M. Albert Lebrun a été reçu par M. Gourdon, vice-président de la Société des auteurs coloniaux, remplaçant le président Pierre Mille, souffrant, M. Blanchard de la Brosse, MM. Marius et Ary Leblond, Jean Vignaud, Delavignette, Cheerbrandt, etc. Le président de la République a particulièrement admiré la rétrospective de Leconte de l'Isle qui réunissait les portraits du grand poète par des maîtres divers, iconographie, caricatures, peintures et gravures très rares des sites de la Réunion qu'il a illustrés, précieux souvenirs prêtés par Mme Jean Dornis, M. Perray, petit-neveu du poète, l'inspecteur général Roland Boris, secrétaire général de la Société récemment créée des « Admirateurs de Leconte de l'Isle ». L'éditeur Lemerre a offert à cette occasion à M. Lebrun une belle édition de Leconte de l'Isle sur Hollande.

Une heure après, M. Albert Lebrun se rendait à la bibliothèque de l'Arsenal afin d'assister à l'exécution de certaines œuvres de Couperin, concert organisé par les Amis de Saint-Gervais.

Le chef de l'Etat a été reçu à son arrivée à la bibliothèque par M. H. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, et MM. Batifol, conservateur de la bibliothèque, et Dumolin, président des Amis de Saint-Gervais.

Le « Memorial Day »

A l'occasion du « Memorial Day », le président du conseil, ministre de la guerre, a adressé le télégramme suivant au secrétaire d'Etat à la guerre, à Washington (U. S. A.) :

En ce jour solennel du « Memorial Day », je renouvelle à Votre Excellence, au nom de l'armée française, les sentiments d'inaltérable amitié qui nous unissent à l'armée américaine. Nous saluons respectueusement les vaillants soldats américains tombés pour la défense du droit et le triomphe de la liberté.

A l'Alliance démocratique

Le groupe de la Molé-Tocqueville

Le groupe d'Alliance démocratique de la conférence Molé-Tocqueville a donné un dîner, sous la présidence de M. André de Fels, ancien député, assisté de M. Delobel, président du groupe, et entouré de MM. Lebel, président honoraire de la conférence, Dutheillet de Lamothe et Auscher, anciens présidents du groupe, et d'un grand nombre de membres de ce groupe.

Au dessert, M. Delobel a salué la présence de M. de Fels, en rappelant son rôle au Parlement, et hors du Parlement, en le félicitant de sa récente désignation comme premier vice-président non parlementaire du parti, et en lui exprimant la confiance de tous pour l'œuvre d'organisation et de propagande qu'il a entreprise. Puis, il a retracé l'histoire et montré l'activité « centriste » du groupe au sein de la conférence Molé. Il a terminé en faisant acclamer le nom du président du parti, M. P.-E. Flandin.

M. André de Fels, après avoir remercié et félicité le groupe et son président, a examiné les conditions dans lesquelles l'Alliance démocratique procédait, à l'heure actuelle, à sa réorganisation. Il a souligné qu'elle entendait devenir un parti de masse avec ses cadres et sa doctrine, et qu'elle se proposait de donner une organisation stable aux deux millions d'électeurs qui, aux dernières élections, ont accordé leurs suffrages aux candidats républicains de gauche et radicaux indépendants. Il a montré, en terminant, quelle place était dévolue aux jeunes et quelle serait leur tâche.

Mouvement diplomatique

Le *Journal officiel* publie ce matin le mouvement diplomatique suivant :

M. Tulasne, secrétaire interprète d'Extrême-Orient de 2e classe, à la disposition du ministre, est réintégré en activité.

M. Carteron, ministre plénipotentiaire de 2e classe, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à la Havane.

M. Terver, consul de 1re classe à Salonique, est chargé du consulat général de Quito, en qualité de ministre résident.

M. Vergé, secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de Rome (Quirinal), est nommé rédacteur à l'administration centrale.

M. Bradier, conseiller d'ambassade, est nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale.

M. Robiquet, consul de 1re classe, est nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale.

M. Tulasne, secrétaire interprète d'Extrême-Orient de 2e classe, est nommé rédacteur à l'administration centrale.

M. Petit de Beauverger, secrétaire d'ambassade de 3e classe, chargé des fonctions de 2e secrétaire à la légation de Budapest, est promu secrétaire d'ambassade de 2e classe.

M. Elie, secrétaire d'ambassade de 3e classe à l'ambassade de Rome (Quirinal), est placé, sur sa demande, à la disposition du ministre.

M. de Menthon, secrétaire d'ambassade de 3e classe, faisant fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de Rome (Quirinal), est chargé des fonctions de son grade à la même ambassade.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Élection sénatoriale

VENDÉE. — Les électeurs sénatoriaux du département de la Vendée sont convoqués à la Roche-sur-Yon pour le dimanche 23 juillet à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Morand, décédé.

Election municipale

PARIS. — *Quartier de la Porte-Dauphine.* — Le comité municipal d'Union républicaine du quartier de la Porte-Dauphine, présente la candidature de M. André Magnus, secrétaire général de la Ligue des contribuables de Chaillot-Dauphine, au siège de conseiller municipal, devenu vacant par le décès de M. Gaillard.

Conseils généraux

DORDOGNE. — Dans le canton de Lanouaille, M. Pichon, radical socialiste, a été élu par 1,482 voix contre 895 à M. Devaud (S.F.I.O.), et 428 à M. Laurent, communiste.

LOIRET. — Une élection au conseil général a eu lieu dans le canton d'Orléans nord-ouest, pour remplacer M. Fernand Rabier.

Voici les résultats : MM. Maurice Jourdain, radical socialiste, 3,162 voix; docteur Maurice Denis, démocrate populaire, 2,271 voix; Bedu, socialiste indépendant, 852 voix; Delannoy, communiste, 226 voix. Il y a ballottage.

SAVOIE. — Dans le canton de Moûtiers, ont obtenu sur 3,323 inscrits et 2,426 votants : MM. Ancenay, maire de Grandcœur, S.F.I.O., 979 voix; Donnet, maire de Moûtiers, radical socialiste, 844; Jorioz, notaire à Moûtiers, Union nationale, 575. Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Allemoz, S.F.I.O., décédé.

SOMME. — Dans le canton de Moreuil, au scrutin de ballottage, M. Ferbus, maire de Moreuil, socialiste indépendant, conseiller général démissionnaire, a été réélu par 1,141 voix contre 1,110 voix à M. Luez, radical indépendant.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU LUNDI 29 MAI

LA POLITIQUE GÉNÉRALE
du gouvernement

M. Fernand Bouisson, président, ouvre la séance à 15 heures. La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique générale du gouvernement.

M. Péri (communiste, Seine-et-Oise) manifeste à l'égard de la conférence de Londres, de la conférence de Genève et de tous les essais d'entente internationale un scepticisme absolu. Diaprès lui, on ne peut mettre la guerre hors la loi dans une société qui respecte « la légalité du capitalisme ». Après avoir rappelé l'effort des Soviets, en vue du désarmement général, l'interpellateur combat le pacte à quatre qui — Hitler cherchant, à son avis, à masquer ses échecs en organisant une croisade antibolcheviste — lui semble dirigé contre la Russie soviétique.

Interpellation de M. Montagnon

M. Montagnon (socialiste, Seine), considérant la gravité de la situation actuelle, affirme que le plus grand péril serait d'attendre que la crise se résolve d'elle-même. La déflation budgétaire lui paraît une utopie; en effet il croit impossible de réduire les impôts dans une proportion telle qu'il en résulte une sensible diminution des prix.

M. Germain-Martin. — Que faites-vous de l'exemple de l'Angleterre ?

M. Montagnon s'oppose, en outre, à toute déflation des salaires qui, d'après lui, ne ferait qu'aggraver la crise et encourager la thésaurisation. Il constate d'ailleurs que toute notre politique économique intérieure tend à maintenir les prix ou à les élever et que, de plus, la masse énorme des billets en circulation s'oppose à toute baisse de prix.

Si cette politique de déflation était réalisable, elle amoindrirait les transactions à un tel point que le déficit budgétaire deviendrait catastrophique. Elle ne pourrait du reste être pratiquée avec toute l'ampleur et la brutalité nécessaires que grâce à « une dictature à la Mussolini », dont les conséquences, à en croire l'orateur, ont été désastreuses dans tous les pays où elle a été exercée. Les socialistes sont donc opposés en principe à une déflation massive des salaires et des prix.

M. Montagnon pense qu'à Londres la question essentielle sera celle des monnaies. Il indique les avantages que l'Angleterre a trouvés dans l'abandon de l'étalon or, mais remarque qu'il y a eu, en réalité, dévaluation de la livre sterling, sans inflation.

M. P.-E. Flandin. — L'Angleterre a fait sa dévaluation au rebours de la nôtre, c'est-à-dire en période de baisse des prix mondiaux.

M. Montagnon, après avoir expliqué les achats des monnaies étrangères — et notamment de francs — effectués par l'Angleterre pour constituer un « fonds d'égalisation », demande au gouvernement s'il a prévu les conséquences de cette méthode à l'égard de l'indépendance de notre devise. Il lui adresse la même question en ce qui concerne les Etats-Unis, et le prie d'indiquer les mesures qu'il envisage, au cas où le florin, le franc suisse et le mark tomberaient au niveau de la livre et du dollar. Les socialistes sont opposés à l'inflation (Applaudissements.); ils n'ont pas oublié 1926, et ils s'inquiètent déjà de l'état d'inflation virtuelle où nous nous trouvons. La dévaluation sans inflation présenterait des avantages certains pour notre commerce extérieur, pour le budget et la trésorerie, mais elle entraînerait la baisse des rentes et des valeurs à revenu fixe, et la hausse des prix; contre ce dernier inconvénient, on dispose, il est vrai, de moyens classiques. L'orateur ne prend pas parti, dès maintenant, mais il estime qu'après la conférence de Londres, le gouvernement devra choisir. Il croit que nous devrons poursuivre une politique d'économie nationale, basée sur les propositions du parti socialiste et de la C. G. T., telles que l'organisation syndicale des industries, contrôle des prix et de la production par le développement du conseil national économique.

M. Montagnon croit aussi qu'il faudra instituer un conseil international ayant pour objets la statistique, la limitation de la production, l'organisation d'une banque internationale pour stabiliser les changes, faciliter les transferts, etc.

M. Montagnon. — Le socialisme ne pourra sortir que d'un capitalisme évolué et le capitalisme ne peut actuellement subsister qu'en s'imbibant, en quelque sorte, de socialisme. Lorsque M. Caillaux nous dit qu'il n'est plus libéral, il s'engage sur une voie socialisante. (Mouvements divers.)

Je demande à M. le président du conseil et à nos délégués à Londres d'avoir l'audace indispensable. En se mettant à l'échelle de la crise et des difficultés présentes, ils peuvent beaucoup pour la préparation de l'avenir. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.)

Discours de M. Edouard Herriot

M. Edouard Herriot tient à apporter à la tribune des renseignements précis qui lui ont été demandés sur son voyage à Washington. Il indique tout d'abord que sa mission était purement d'information, et qu'il dut s'adresser au gouvernement pour qu'il précisât les questions sur lesquelles porterait cette information.

M. Edouard Herriot. — M. le président du conseil et ses collègues ont bien voulu me préciser qu'ils souhaitaient une convocation aussi rapprochée que possible de la conférence mondiale, pour laquelle ils s'en tenaient à l'agenda établi à Genève; qu'ils étaient partisans de la stabilité des monnaies.

Ils me donnèrent une formule précise pour le désarmement: engagement de participer à un désarmement progressif et simultané, pourvu qu'il ne fût pas accompagné, en particulier en Allemagne, d'un réarmement.

Quant aux dettes, le gouvernement m'a très nettement précisé sa thèse, qui était de n'acquitter l'échéance du 15 décembre que dans l'hypothèse où un moratoire serait accordé pour l'échéance du 15 juin.

M. Edouard Daladier, président du conseil, ministre de la guerre. — Et où s'engagerait une discussion relativement à un moratoire général.

Il ya sans dire que nous ne sommes pas en désaccord sur ce point.

M. Edouard Herriot. — Nous ne pouvons pas être en désaccord. Au surplus, j'ai le texte sous les yeux.

M. Franklin-Bouillon. — En tout cas, ce n'est pas la volonté clairement exprimée par la Chambre. C'est même le contraire.

Le président du conseil. — Il est vraiment extraordinaire, monsieur Franklin-Bouillon, que vous souleviez un incident préalable aussi vif.

Je veux simplement établir que, m'inspirant précisément du vote de la Chambre...

M. Edouard Herriot. — Parfaitement.

Le président du conseil. — ... et sans renier en rien le vote que j'ai personnellement émis aux côtés de M. Herriot, alors mon président du conseil, j'avais déclaré, après, d'ailleurs, un délibération du conseil des ministres, que le payement de l'échéance du 15 décembre ne pouvait être envisagé, ne pouvait être demandé par le gouvernement qu'à la condition qu'il y eût un moratoire pour le payement du 15 juin, et, d'autre part, comme le précisait la motion de la Chambre, une discussion générale sur le problème des dettes envisagé de nouveau. (Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Edouard Herriot déclare qu'il a strictement rempli son mandat. Après avoir indiqué que certaines questions, comme la revalorisation de l'argent et la coordination des efforts des banques n'ont été évoquées à Washington « qu'à titre épisodique », il montre que, si l'accord s'est aisément réalisé pour fixer au 12 juin la conférence de Londres, le problème de la trêve douanière a donné lieu à quelque polémique.

M. Edouard Herriot. — C'est une question qui préoccupe vivement le président Roosevelt et j'ai eu le sentiment — mais pas la certitude, — que celui-ci envisageait à la fois de façon certaine une trêve douanière, peut-être une trêve pour les payements, mais, sûrement, une trêve en ce qui concerne les armements. J'imagine que, sous cette forme, il entrevoit une solution pour le problème des dettes intergouvernementales.

Toujours est-il qu'il nous a demandé de faire connaître au gouvernement français son désir de voir réaliser sans plus tarder cette trêve douanière, mais il a été bien entendu, en tout cas, que cette trêve ne serait valable qu'entre le 19 avril et le 12 juin et qu'elle constituerait ainsi, en quelque sorte, un état d'esprit favorable à la conférence internationale.

L'orateur expose les réserves qu'il formula immédiatement, en raison de la baisse du dollar, et des droits du gouvernement et du Parlement français, réserves qui furent admises par M. Roosevelt. Puis il en vient à la question des dettes :

Tout d'abord, dit-il, M. Roosevelt nous a déclaré que le payement de l'échéance du 15 décembre était indispensable pour qu'on pût envisager un arrangement définitif.

D'autre part, si le gouvernement et le Parlement français croyaient possible d'acquitter cette échéance, il admettrait que celle-ci pourrait valoir sur un arrangement futur — ce qui, entre parenthèse, nous confirme qu'il est partisan de cet accord international.

Enfin, il nous a indiqué que, dans ce cas, des négociations s'ouvriraient en vue de cet arrangement, dans les mêmes conditions qu'elles ont été entamées avec l'Angleterre.

La France, continue l'ancien président du conseil, ne doit pas oublier ce qu'elle a obtenu des Etats-Unis, en faisant confiance au président Wilson. (Exclamations et mouvements divers au centre et à droite. Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.), et M. Roosevelt a rappelé les entretiens qu'avaient eus pendant la guerre Joffre et Viviani avec son prédécesseur et l'envoi des divisions américaines qui en résulta.

M. Edouard Herriot. — Quand M. Roosevelt a évoqué ces souvenirs, monsieur Franklin-Bouillon, je n'ai pas eu du tout envie de rire. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.)

M. Franklin-Bouillon. — Monsieur Herriot, vous me mettez en cause d'une manière qui veut être agressive et qui n'a qu'un défaut, c'est d'être injuste, car vous ne savez pas ce que je pense sur ce que vous venez de dire.

Prêter ainsi des intentions à un homme alors que l'on ne sait rien de sa pensée, cela n'est pas digne de votre talent. (Interruptions à gauche.) Vous me donnez le droit d'examiner qu'elle a été le rôle de l'homme que vous attaquez et quel a été le vôtre. Je le regrette, mais vous l'avez voulu. Que cela vous serve de leçon! (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Edouard Herriot relate les conversations qu'il a eues avec M. Roosevelt au cours desquelles celui-ci lui indiqua les difficultés qu'il y avait à traiter le problème des dettes devant les assemblées américaines; ces mêmes difficultés il les a retrouvées dans les conversations qu'il a eues ensuite avec des sénateurs, des députés, des publicistes. Elles viennent d'abord de la composition de la dette et de la nature des engagements pris en 1926. L'orateur a plaidé de son mieux la thèse qui avait été celle de la majorité de la Chambre, et, à propos du moratoire Hoover, il a invoqué la thèse américaine de l'*estoppel*, à laquelle a fait allusion M. Fernand Laurent dans son discours de vendredi dernier.

M. Edouard Herriot. — On m'a répondu que le président Hoover, lorsqu'il nous a envoyé, le 10 juin 1931, son projet de moratoire, nous avait expressément prévenus. A cette occasion, en effet, il a déclaré que le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas participé à la détermination des réparations et que c'était un problème européen n'ayant aucun rapport avec la question des dettes.

C'est une des raisons pour lesquelles je n'ai pas voté le moratoire Hoover et j'ai demandé à mes amis de ne pas le voter. (Applaudissements à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.)

J'ai invoqué à Washington ces assurances qui, à certains moments, auraient été données à des personnes hautement qualifiées pour les recevoir. On m'a dit : « C'est possible », mais on m'a cité la résolution qui a été votée le 18 décembre 1931 par la Chambre des représentants et où il est déclaré expressément qu'il est contraire à la politique du Congrès qu'une fraction quelconque des créances des Etats-Unis sur les pays étrangers soit annulée ou réduite.

M. P.-E. Flandin. — Etant un des négociateurs du moratoire Hoover, je désire m'expliquer sur ce sujet. La Chambre comprendre que je lui demande la permission de reprendre ce sujet à la tribune. Pour le moment, je désire seulement marquer toutes les réserves que je dois faire à ce qui vient d'être dit. (Applaudissements au centre.)

M. Edouard Herriot. — Je pense qu'il y a intérêt à éclairer les deux opinions sur la position actuelle du problème. Dans la conférence de Lausanne, il y a deux parties : une partie inconditionnelle, une partie conditionnelle.

La première, c'est celle qui a été rendue nécessaire par le rapport des experts de Bâle. La conférence de Bâle s'est éclaircie le jour où l'on a distingué entre le règlement du passé et le règlement éventuel de l'avenir. La conférence de Bâle a conclu qu'il y avait lieu de porter remède d'urgence à la situation de l'Allemagne.

M. Pierre-Etienne Flandin. — Sans que les charges dont pouvait être libérée l'Allemagne puissent être reportées comme un fardeau sur d'autres épaules. (Mouvements divers.)

M. Edouard Herriot. — Il est évident qu'il n'y a pas de confiance mondiale possible s'il n'y a pas règlement des dettes intergouvernementales. (Applaudissements à gauche et au centre.) Ce sont des Américains qui l'ont dit.

M. P.-E. Flandin. — Le moratoire dont vous parlerez n'était pas dans le rapport des experts de Bâle. Il a été consenti à la suite d'une décision de la conférence de Lausanne le jour où cette conférence s'est réunie et sur la proposition de son président, M. MacDonald; mais rien de tel n'était prévu dans le rapport des experts de Bâle. S'il en eût été autrement, le gouvernement qui vous a précédé aurait fait une réserve expresse, car à aucun moment avant Lausanne, il n'a accepté ni la thèse du moratoire prolongé, ni de l'annulation ou de l'atténuation de la dette de l'Allemagne. (Applaudissements à droite.)

M. Edouard Herriot. — Vous m'obligez à vous dire qu'après le moratoire Hoover il y a eu le communiqué de Washington, que, pour une raison qu'il est facile de comprendre, je n'avais pas introduit dans le débat.

Le communiqué prévoyait la nécessité d'un arrangement dont l'initiative devait être prise par les puissances intéressées. Cela signifiait que l'Europe était invitée par l'Amérique, sans que celle-ci ait à prendre aucune responsabilité, à mettre de l'ordre dans ses propres affaires.

Je ne suis pas allé spontanément à Lausanne. J'ai été obligé de m'y trouver. Vous dites, monsieur Flandin, que la conférence de Bâle ne s'est pas préoccupée de la situation de l'Allemagne.

M. P.-E. Flandin. — Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Edouard Herriot. — Il était dit dans le rapport de Bâle, d'octobre 1931, qu'il ne servirait à rien d'examiner la crise de l'Allemagne en méconnaissant que, s'il n'y était pas porté remède, la crise s'étendrait à toute l'Europe et qu'elle aurait des répercussions profondes dans les autres parties du monde.

M. Germain-Martin. — Dans le même rapport, il était nettement affirmé que, dans sa situation actuelle, l'Allemagne ne pouvait pas payer. Ainsi la première question qui devait être débattue à Lausanne était celle du moratoire.

M. Edouard Herriot. — Le communiqué de Washington nous a donc incités à prendre la tête du rétablissement européen. Mandat très honorable, certes, mais terrible.

L'orateur, revenant à la conférence de Lausanne, affirme que les négociateurs français y ont réservé notre meilleur argument : après avoir consenti un moratoire à l'Allemagne, ils ont élaboré un projet de règlement européen, mais déclaré qu'il ne deviendrait définitif que si les Etats-Unis accordaient une réduction sur leurs créances.

M. Fernand Laurent. — Je me demande pourquoi, partisan de la thèse de l'*estoppel*, vous n'avez pas, au moment de Lausanne, fait connaître aux Etats-Unis que vous n'accorderiez un remise de sa dette à l'Allemagne que si, conformément à l'*estoppel*, nous recevions d'eux, en ce qui nous concerne, l'assurance d'une remise équivalente.

M. Edouard Herriot. — Je rappelle qu'à Lausanne le moratoire n'a porté, pour l'Allemagne, que sur la durée de la conférence.

Le règlement de la créance française sur l'Allemagne est donc en suspens. La question ne sera résolue qu'après accord avec les Américains, sinon l'on reviendra à l'état de choses précédent.

M. Louis Marin. — Etes-vous d'accord avec Hitler pour revenir au plan Young après le moratoire ?

M. Edouard Herriot arrive à la dernière partie de son mandat : celle qui concernait le désarmement. Il s'exprime en ces termes :

En ce qui concerne les armes offensives et défensives, vous connaissez la théorie du président Roosevelt. J'ai tenté de lui montrer qu'il ne fallait pas qu'elle fût trop absolue quant à l'autorisation d'accroître le calibre de nos canons pour les forteresses fixes, je lui ai exposé qu'il n'y avait plus guère de différence dans la guerre moderne entre une ville ouverte et une ville fortifiée et le rôle que pouvaient jouer des canons de marine.

Sur la question du contrôle, je lui ai présenté la thèse française en soulignant l'insuffisance du projet britannique, le danger d'un contrôle accidentel, qui constitue presque un incident, un *casus belli*. J'ai réussi à le convaincre et il a envoyé des instructions en ce sens à Genève.

Au sujet du réarmement et des prototypes, je lui ai indiqué qu'il fallait prendre des précautions minutieuses pour que l'Allemagne ne réarme pas. M. Roosevelt m'ayant demandé ce que nous entendions par une politique de prototypes, je lui ai exposé que le potentiel militaire était lié au potentiel industriel et que la liberté laissée en temps de paix de fabriquer des prototypes était une invitation à la fabrication en série ou en pièces détachées.

Enfin, sur la question la plus importante, celle de la sécurité, M. Roosevelt s'est montré disposé à la recherche et à la définition de l'agresseur, à l'envoi d'observateurs dans les conférences qui pourraient se tenir à ce sujet.

Il m'a déclaré que si, le cas échéant, il était démontré à la bonne foi des Etats-Unis qu'un agresseur était menaçant pour un ou plusieurs Etats, les Etats-Unis renonceraient à leur neutralité et ne protégeraient pas la vie ou les biens des citoyens américains qui trafiqueraient avec l'agresseur. Et cela me paraît un fait considérable au moment où l'on discute l'article 16.

Sur la revision des traités, M. Roosevelt s'est montré extrêmement réservé; les Etats-Unis n'étant pas signataires du traité de Versailles, M. Roosevelt ne se considère pas comme ayant le droit de participer à sa revision éventuelle. C'est un argument dont nous ne saurions contester la valeur.

En ce qui concerne l'égalité des droits et le problème naval, j'ai tenté de montrer qu'après l'égalité des armements sur terre, l'Allemagne demanderait bien vite l'égalité des armements sur mer, et que tout le statut naval mondial serait alors à reviser. M. Roosevelt en est convenu.

M. Edouard Herriot termine son « compte rendu » en faisant un vif éloge du président Roosevelt et du peuple américain dont il rappelle les sacrifices pendant la guerre, et en insistant sur la nécessité d'une entente profonde entre la France et les Etats-Unis, « condition presque indispensable de la sécurité de notre pays et de la restauration du monde ». (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.)

Sur la proposition du *président*, d'accord avec le gouvernement, la suite du débat est renvoyée au 9 juin.

Les assurances sociales

Ainsi que nous l'avons indiqué hier, aux Dernières nouvelles, la Chambre, au début de la séance, a été appelée à se prononcer sur une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

M. François Albert, ministre du travail, pria la commission de s'en tenir à une enquête en collaboration avec lui, enquête dont il est si partisan qu'il en a pris l'initiative lorsqu'il a été saisi de certains « faits regrettables ». On ne peut donc pas parler d'une défaillance du pouvoir exécutif. L'administration des assurances so-

---

FEUILLETON DU *Temps*

DU 31 MAI 1933

LA MUSIQUE

**A L'OPERA : représentations du « Barbier de Séville », livret de Sterbini d'après la comédie de Bea